

INSECTICIDE RAMPANT

ARTICLE N° B750028

AVANTAGES PRODUIT

Agit par contact

Usage en intérieur / extérieur

Rémanence de 6 à 8 semaines

CARACTERISTIQUES

Formulation insecticide rémanente destinée à combattre les insectes rampants.

Agit par contact, détruit les insectes rampants et protège les parties traitées.

Concentration des matières actives:

✓ D-trans tétraméthrine (cas n°1166-46-7) : 0.07% m/m (effet de choc (KD)). Cette molécule confère au produit un pouvoir d'abattement extrêmement rapide sur tous les insectes. Elle possède une faible toxicité.

✓ Perméthrine (cas n°52645-53-1) : 0,46% m/m (effet létal (Kill))

La perméthrine est la substance active la plus efficace combinant les propriétés d'agent létal et de stabilité à la lumière.

Substances actives notifiées dans le cadre de la directive 98/8/CE concernant les produits biocides.

DOMAINE D'UTILISATION

UTILISER LES BIOCIDES AVEC PRECAUTION, AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ETIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

Les substances actives appartiennent à la famille des pyréthrinés de synthèse ou pyréthrinoïdes.

Elles agissent sur le système nerveux central et périphérique des insectes en perturbant la transmission de l'influx nerveux le long des axones neuronaux.

La D-trans tétraméthrine a un effet « knock-down » (choc + paralysant).

La perméthrine a un effet mortel et rémanent.

Cet insecticide élimine les insectes rampants : fourmis, blattes, cancrelats, cafards, puces, punaises, poux, poissons d'argent, cloportes...

La pulvérisation laisse un film d'insecticide qui élimine les insectes indésirables pendant 6/8 semaines.



CONDITIONNEMENT

Article : B750028

Format du boîtier : 65x195

Matière : Fer blanc

Capacité nominale : 650 ml

Volume net : 500 ml

Carton de 12 unités

Gaz propulseur : butane-propane

Etiquette de danger :

SGH02 / SGH07 / SGH09



Code douanier : 3808 91 10

Indice de révision : 3_010614

Les renseignements donnés dans cette notice sont fournis de bonne foi dans le but d'aider notre clientèle. En raison de la diversité des utilisations et des conditions d'emploi de nos produits, nous prions notre clientèle de s'assurer que ceux-ci conviennent bien à l'usage auquel ils sont destinés.

EMB 60143

Utilisable en intérieur et aussi en extérieur (contour de fenêtres, seuil de portes, terrasses, balcons...).

NOTE : cet aérosol est réservé à l'usage des professionnels.

MODE D'EMPLOI

Evacuer le personnel, les animaux et les denrées alimentaires de la zone à traiter.

Ne pas pulvériser à proximité des aquariums.

Agiter vigoureusement l'aérosol avant utilisation.

Pulvériser à 20 ou 30cm de distance sur les insectes ou leurs lieux de passage.

Pour obtenir un effet longue durée, pulvériser sur les plinthes, tuyauteries, arrière des appareils ménagers, encadrement des portes et fenêtres et bouches d'aération.

En cas de projection accidentelle sur les mains ou la peau, laver abondamment à l'eau et au savon.

Les parties traitées ne doivent pas être nettoyées pendant au moins 24 heures après la pulvérisation.

Ne pas pulvériser à proximité des appareils électriques sous tension.

Utilisable uniquement lorsque le matériel n'est sous tension. Attendre 5min avant de remettre le matériel sous tension.

RECOMMANDATIONS

Danger.

Réceptacle sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Tenir hors de portée des enfants.

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation.

Ne pas fumer.

Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Ne pas respirer les aérosols.

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

En cas d'ingestion: appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin. Ne pas faire vomir. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le réceptacle ou l'étiquette.

Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F. Stocker dans un endroit ventilé.

Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel le produit est prévu. Générateur d'aérosol prêt à l'emploi. TP18. Préparation biocide.

Date d'expiration : 2ans.